

L'évaluation d'incidence pas à pas

Cette fiche est un guide pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Elle doit permettre de répondre à la question suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de protection d'un site Natura 2000 et les espèces et habitats protégés ?**

Elle est notamment issue du formulaire simplifié de la DREAL Midi-Pyrénées permettant de guider pas à pas les porteurs de projets. Elle a été complétée et adaptée aux projets de travaux en rivière pouvant avoir lieu dans le site Vallée de l'Adour.

Elle peut être utilisée telle quelle et remplie par **le porteur de projet**. Elle est à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative **ou adressée seule au service administratif** compétent (cas du « régime propre » : [voir fiche 1](#)). Le service instructeur (service eau / risque des Directions départementales des territoires) instruira alors la demande.

L'évaluation d'incidence suit quatre étapes. A l'issue des étapes 2 et 3, il est possible de conclure à la « non incidence du projet » et donc d'achever l'évaluation sans passer à l'étape suivante.

[La fiche 5](#) vous permet également d'identifier les structures pouvant intervenir en amont comme en aval de cette évaluation (accompagnement, instruction...).

ÉTAPE 1 – Mon projet et le site Natura 2000 Vallée de l'Adour :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Etendue et durée
- Zone d'influence du projet

ÉTAPE 2 – Analyse des incidences potentielles de mon projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels

ÉTAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression

ÉTAPE 4 – Mesures pour compenser l'impact sur le site Natura 2000

Lorsque, malgré les mesures précédentes des effets significatifs dommageables subsistent, le dossier d'évaluation devra exposer en outre :

- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet,
- la description de mesures compensatoires,
- l'estimation des dépenses correspondantes.

L'impact sur un ou des habitats ou une ou des espèces protégées peut justifier la mise en œuvre d'une procédure décrite aux L411-2 et R411-6 à 14 du code de l'environnement.

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le site Natura 2000 Vallée de l'Adour.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface d'un milieu d'intérêt communautaire ou d'un habitat d'espèce serait détruite ou dégradée
- une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital (reproduction, alimentation, chasse...).

L'information disponible pour le remplir se trouve dans les chapitres suivants.

Pour vous aider à compléter le formulaire, cliquez sur les liens

Information préalable :

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet relève du régime d'évaluation d'incidence**. Vous trouverez la liste des activités soumises à évaluation d'incidence Natura 2000 dans l'**annexe n°1**

Si le projet ne relève d'aucune de ces listes il n'y a pas lieu de faire une évaluation d'incidence.
Si le projet relève d'une de ces listes une évaluation d'incidence doit être réalisée. Vous pouvez suivre les étapes suivantes :

Attention :

Ce document ne se substitue pas aux dossiers relatifs à **un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration ni à une étude d'impact (Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements)**

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

.....

Commune et département :

Téléphone : Fax :

Portable :

Email :

ETAPE 1 : Mon projet et le site Natura 2000 Vallée de l'Adour

a- Description du projet :

Décrire le type d'aménagement, d'ouvrage, de travaux ou de manifestation envisagés (ex : curage de canal, création de digue ou d'enrochement, abattage d'arbres, entretien de berges,...).

.....
.....
.....
.....
.....

b- Localisation et cartographie :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000^{ème}) faisant apparaître l'emprise définitive et temporaire du chantier et des accès ainsi qu'une carte descriptive du projet (ex plan cadastral).

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : N° Département :

Lieu-dit :

N° du site Natura 2000 concerné : **FR7300889**

Si le projet est hors du site Natura 2000, précisez à quelle distance :

à (m ou km) du site **Vallée de l'Adour n°FR7300889**

Nom du maître d'ouvrage :

c- Etendue du projet :

1-Emprises au sol de l'implantation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- Temporaire (ex : phase chantier)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Permanente :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Surface totale :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

2- Longueur (si linéaire impacté) : m

3- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Exemples : coupe, défrichement, arrachage, remblai, terrassement, WC/sanitaires, traitement chimique, parking engins, etc

.....
.....
.....
.....
.....

d- Durée prévisible et période envisagée des travaux :

1- Projet :

- Diurne
 Nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> de 1 an à < 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à < 1 an | <input type="checkbox"/> permanent |

3- Période ou date précise si connue :

(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps Automne Eté Hiver

4- Fréquence :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Unique | <input type="checkbox"/> Chaque année |
| <input type="checkbox"/> Chaque mois | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

5- Phasage : précisez le déroulement des travaux ou de la manifestation :

.....
.....
.....
.....
.....

e- Entretien, fonctionnement, rejet :

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : débroussaillage mécanique, curage, pistes, zones de chantier...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

f- Zone d'influence du projet :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...).

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000^{ème} si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Pollutions prévisibles (si oui, de quelle nature ?)

.....
 Autres atteintes prévisibles, lesquelles :
.....
.....
.....
.....

g- Budget :

Préciser le coût prévisionnel général du projet :

Coût global du projet : (en TTC)

Ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- De 5 000 à < 20 000 €
- De 20 000 € à < 100 000 €
- > à 100 000 €

ÉTAPE 2 – Analyse des incidences potentielles de mon projet

Il s'agit de réaliser un état des lieux écologique de la zone d'influence afin de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a- Usages des espaces :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) :
- Friche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, ...)
- Sylviculture
- Construction (ex : parking) :
- Non naturelle (ex : dépôt) :
- Autre (préciser l'usage) :
- Aucun

Commentaire éventuel :

.....

.....

.....

.....

b- Incidences potentielles du projet sur les habitats naturels et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces)

Afin de vous aider à compléter les tableaux suivant vous pouvez accéder aux informations concernant chacun des habitats et des espèces en double cliquant sur les trombones.

Code et nom de l'habitat naturel	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N) + surface ?	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) + distance ?	Perturbations potentielles sur l'habitat naturel <i>(cocher les mentions utiles et compléter si besoin)</i>
3150 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes			<input type="checkbox"/> Risque introduction espèces invasives <input type="checkbox"/> Mise en assec durable <input type="checkbox"/> Busage <input type="checkbox"/> Drainage <input type="checkbox"/> Comblement <input type="checkbox"/> Curage du plan d'eau ou canal <input type="checkbox"/> Reconnexion avec le cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre :

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de renoncules			<input type="checkbox"/> Endiguement <input type="checkbox"/> Recalibrage <input type="checkbox"/> Augmentation profondeur ou de la vitesse du courant <input type="checkbox"/> Rupture ou réduction du débit <input type="checkbox"/> Reconnexion avec le cours d'eau <input type="checkbox"/> Risque introduction espèces invasives <input type="checkbox"/> Pose de seuils, de batardeau,... <input type="checkbox"/> Travaux dans le lit du cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre :
3270 - Rivières avec Berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.			<input type="checkbox"/> Artificialisation de la berge (empêche colonisation végétaux typiques) <input type="checkbox"/> Risque introduction espèces invasives <input type="checkbox"/> Autre :
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires			<input type="checkbox"/> Risque introduction espèces invasive <input type="checkbox"/> Artificialisation des berges <input type="checkbox"/> Drainage <input type="checkbox"/> Modification du contexte hydraulique <input type="checkbox"/> Curage drastique <input type="checkbox"/> Autre :
6510 - Prairies maigre de fauche de basse altitude			<input type="checkbox"/> Retournement <input type="checkbox"/> Tassement du sol par circulation excessive des engins <input type="checkbox"/> Autre :
91EO - Forêts alluviales d'Aulnes et de Frênes			<input type="checkbox"/> Coupes rases, partielles ou totales <input type="checkbox"/> Modification du régime d'inondation de la forêt (endiguement) <input type="checkbox"/> Autre :
91FO - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves à Chênes, Ormes et frênes			<input type="checkbox"/> Coupes rases, partielles ou totales <input type="checkbox"/> Modification du régime d'inondation de la forêt (endiguement) <input checked="" type="checkbox"/> Autre :

*Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèces	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Perturbations potentielles sur l'espèce ou l'habitat d'espèce (cocher les mentions utiles et compléter si besoin)	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)
Odonates : - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de mercure - 1046 - Gomphe de Graslin			<input type="checkbox"/> Rectification des berges avec déboisement <input type="checkbox"/> Coupe totale de la végétation riveraine <input type="checkbox"/> Curage <input type="checkbox"/> Piétinement ou passage excessif d'engin <input type="checkbox"/> Pollutions <input type="checkbox"/> Ressac important provoqué par embarcation (en juin- juillet- août) <input type="checkbox"/> Autre :	
Lépidoptères : - 1060 - Cuivré des marais - 1078 - Ecaille chinée			<input type="checkbox"/> Assèchement zone humide <input type="checkbox"/> Fermeture du milieu (boisement) <input type="checkbox"/> Curage fossé <input type="checkbox"/> Fauche en bord de canaux hors mois de juin et juillet <input type="checkbox"/> Autre :	
Coléoptères : - 1083 - Lucane cerf volant - 1088 - Grand capricorne			<input type="checkbox"/> Coupe rase d'une partie importante du boisement <input type="checkbox"/> Elimination de vieux arbres <input checked="" type="checkbox"/> Autre :	

Nom du maître d'ouvrage :

Poissons : - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de Planer - 1126 - Toxostome - 1163 – Chabot			<input type="checkbox"/> Recalibrage <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Déstabilisation du substrat des zones de pontes <input type="checkbox"/> Ralentissement de la vitesse du courant (pompage) <input type="checkbox"/> Travaux dans le lit du cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre :	
- 1220 - Cistude d'Europe			<input type="checkbox"/> Comblement, drainage, endiguement faisant disparaître la zone humide <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Limitation de la végétation aquatique <input type="checkbox"/> Fauche en juin-juillet <input type="checkbox"/> Autre :	
Chiroptères : - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle - 1321 - Murin à oreilles échancrées			<input type="checkbox"/> Déboisement des berges <input type="checkbox"/> Destruction des haies, alignements arborés <input type="checkbox"/> Recalibrage <input type="checkbox"/> Endiguement sur une longueur importante <input type="checkbox"/> Autre :	
Mammifères hors chiroptères : - 1355 - Loutre d'Europe - 1301 - Desman des Pyrénées			<input type="checkbox"/> Perturbation du débit <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Aménagement des berges <input type="checkbox"/> Destruction totale ou partielle de la végétation rivulaire <input type="checkbox"/> Autre :	
- 1831 - Flûteau nageant			<input type="checkbox"/> Remise en eau <input type="checkbox"/> Pollution (chimique et sédimentaire) <input type="checkbox"/> Comblement <input type="checkbox"/> Destruction directe <input type="checkbox"/> Endiguement ou déconnexion de la station d'avec le fleuve <input type="checkbox"/> Autre :	

c- Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet en vous appuyant sur les perturbations sélectionnées ci-dessus et dans la mesure de vos connaissances. **Afin de mieux compléter cette partie, vous trouverez des informations sur les habitats et les espèces en cliquant sur leur nom dans le tableau précédent.**

Destruction ou détérioration d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible Irréversible

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus si possible) :

Réversible

Irréversible

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation,... Préciser les espèces):

Réversible

Irréversible

.....
.....
.....
.....
.....

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Photo 4 :
Photo 2 : Photo 5 :
Photo 3 : Photo 6 :

d- Conclusion étape 2

Au vu des éléments complétés ci-dessus, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le site Natura 2000. Vous pouvez **passer à la partie « Conclusions générales »**.

Ou

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le site Natura 2000 Vallée de l'Adour. L'analyse doit se **poursuivre à l'étape 3**.

ÉTAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif

a- Exposé argumenté des mesures d'atténuation

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, changement de date,...).

Mesures d'atténuations générales prises pour ces travaux (rayer les mesures inutiles) :

- Délocalisation des travaux dans une zone où les incidences seront moindres ou nulles (expliquer et argumenter)
- Réduction de l'emprise des travaux.
- Utiliser strictement les chemins d'accès existant pour la circulation des engins
- Réaliser les travaux pendant la période la plus favorable pour l'ensemble des habitats et des espèces présents sur le périmètre des travaux et sa zone d'influence.
- Estimation des zones de fraie avant travaux permettant de les éviter et de les protéger.
- Pêche de sauvegarde avant travaux.
- Batardeau pour éviter pollution particulière en aval des travaux.

Des recommandations générales permettant de compléter les tableaux ci-dessous vous sont proposées dans [la fiche 4](#)

Code et nom de l'habitat naturel	Incidences potentielles sur l'habitat naturel (rayer items cf. tableau étape 2-b)	Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression (rayer les mesures inutiles et compléter si besoin)	Argumentation (description et argumentation sur l'atténuation ou la suppression des effets négatifs)
3150 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	- Mise en assec durable (durée) - Autre :	limiter la durée de l'assec Autre :	
	- Busage - Drainage - Comblement - Autre :	Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	
	- Curage du plan d'eau ou canal - Autre :	Réaliser le curage en plusieurs étapes pour laisser le milieu se reformer Ne curer qu'une partie du milieu (max 1/2) Autre :	
	- Reconnexion avec le cours d'eau - Autre :	Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de renoncules	- Endiguement - Recalibrage - Autre :	Limiter la longueur Sur zone de travaux : Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire	
	- Augmentation profondeur ou de la vitesse du courant - Rupture ou réduction du débit - Autre :	Mesures permettant de préserver un débit suffisant. Autre :	
	- Reconnexion avec le cours d'eau - Autre :	Pas de solution d'atténuation, destruction définitive Autre :	
3270 - Rivières avec Berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p.</i>	- Artificialisation de la berge (empêche colonisation végétaux typiques) - Autre :	Limiter la longueur Sur zone de travaux : Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales	- Artificialisation des berges - Drainage - Curage drastique - Modification du contexte hydraulique - Autre :	Limiter la longueur Sur zone de travaux : Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	
6510 - Prairies maigre de fauche de basse altitude	- Retournement - Tassement du sol - Autre :	Définir un cheminement permettant de réduire et de canaliser la circulation des engins et éviter ou réduire fortement le tassement du sol. Autre :	
91EO - Forêts alluviales d'Aulnes et de Frênes	- Coupes rases - Endiguement - Autre :	Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	
91FO - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves à Chênes, Ormes et frênes	- Coupes rases - Endiguement - Autre :	Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives Pas de solution d'atténuation, destruction définitive -> mesure compensatoire Autre :	

Code et nom de l'espèce	Incidences potentielles sur l'espèce ou l'habitat d'espèce	Exposé argumenté des mesures d'atténuation ou de suppression (cocher les mesures utiles et ajouter les mesures oubliées)	Argumentation (description et argumentation sur l'atténuation ou la suppression des effets négatifs)
Odonates : - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de mercure - 1046 - Gomphe de Graslin	- Rectification des berges avec déboisement - Coupe totale de la végétation riveraine - Curage - Tassement sol - Pollutions - Ressac important provoqué par embarcation (en juin- juillet- août) - Autre :	<input type="checkbox"/> Circulation réduite des engins sur les berges. <input type="checkbox"/> Limiter l'emprise des travaux. <input type="checkbox"/> Préserver la végétation riveraine au maximum (mesures concrètes pour atteindre cet objectif). <input type="checkbox"/> Réaliser les curages par tronçons différés dans les temps <input type="checkbox"/> Intervention une berge sur deux. <input type="checkbox"/> Intervention manuelle sur les ligneux <input type="checkbox"/> Définir un cheminement permettant de réduire et de canaliser la circulation des engins et éviter ou réduire fortement le tassement du sol. Utilisation des chemins existants. <input type="checkbox"/> Autre :	
Lépidoptères : - 1060 - Cuivré des marais - 1078 - Ecaille chinée	- Assèchement zone humide - Fermeture du milieu (plantation dense) - Curage fossé - Fauche en bord de canaux hors mois juillet - Autre :	<input type="checkbox"/> Fauche en juillet ou en hiver (attention veiller à ce que le sol ne soit pas gorgé d'eau) <input type="checkbox"/> Pas de plantation après travaux. <input type="checkbox"/> Curage pendant la période hivernale. <input type="checkbox"/> Si assèchement définitif : destruction irréversible de l'habitat et donc de la population. <input type="checkbox"/> Autre :	
Coléoptères : - 1083 - Lucane cerf volant - 1088 - Grand capricorne	- Coupe rase d'une partie importante du boisement - Autre :	<input type="checkbox"/> Limiter les coupes rases : coupe sélectives, coupe échelonnées sur plusieurs années... <input type="checkbox"/> Ne couper plus de 1/3 du massif forestier <input type="checkbox"/> En ripisylve aider à la reconstitution du couvert (régénération dirigée). <input type="checkbox"/> Autre :	
Poissons : - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de Planer - 1126 - Toxostome - 1163 - Chabot	- Recalibrage - Pollution - Déstabilisation du substrat des zones de ponte - Ralentissement de la vitesse du courant (pompage) - Autre :	<input type="checkbox"/> Pêche électrique de sauvegarde et avis sur les zones potentielles de ponte. <input type="checkbox"/> Eviter passage d'engin et remous en zone de ponte <input type="checkbox"/> Protection zone de ponte par un batardeau. <input type="checkbox"/> Ne pas mettre en assec prolongé. Et pas d'assec pour les zones de ponte <input type="checkbox"/> Si assec prolongé ou canalisation : destruction définitive -> mesures compensatoire <input type="checkbox"/> Autre :	

<p>1220 - Cistude d'Europe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comblement, drainage faisant disparaître la zone humide - Autre : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Destruction définitive de l'habitat -> mesures compensatoire. <input type="checkbox"/> Autre : 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution - Limitation de la végétation aquatique - Fauche en juin-juillet - Autre : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Batardeau pour éviter la pollution particulaire <input type="checkbox"/> Limiter les travaux hors période de ponte et de reproduction (octobre à mars) <input type="checkbox"/> Limiter le traitement de la végétation aquatique hors période d'activité ou en échelonnant dans le temps et dans l'espace les interventions. <input type="checkbox"/> Autre : 	
<p>Chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 Barbastelle - 1321 - Murin à oreilles échancrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement des berges - Destruction des haies, alignements arborés - Recalibrage - Endiguement sur une longueur importante - Autre : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintenir les corridors et couloirs existants. <input type="checkbox"/> Limiter l'endiguement (50m max) et le déboisement des berges. <input type="checkbox"/> Autre : 	
<p>Mammifères hors chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1355 - Loutre d'Europe - 1301 - Desman des Pyrénées 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du débit - Pollution - Aménagement des berges - Destruction totale ou partielle de la végétation rivulaire - Autre : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permettre le passage des individus (banquette sous ponts...) <input type="checkbox"/> Maintenir la végétation rivulaire ou permettre sa repousse (régénération dirigée ou replantation si nécessaire). <input type="checkbox"/> Éviter les pollutions dues aux travaux (batardeau) <input type="checkbox"/> Autre : 	
<p>1831 - Flûteau nageant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en eau - Pollution (chimique et sédimentaire) - Comblement - Destruction directe - Endiguement ou déconnexion de la station d'avec le fleuve - Autre : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir les bras mort où se trouve l'espèce (destruction définitive) <input type="checkbox"/> Prévenir les pollutions particulières (batardeau) sur les zones de travaux en amont de la station. <input type="checkbox"/> Curage, comblement ou déconnexion totale de la poche d'eau : destruction définitive <input type="checkbox"/> Maintenir la dynamique fluviale. <input type="checkbox"/> Autre : 	

b- Conclusion étape 3

Au vu de l'application des mesures d'atténuation ou de suppression des effets significatifs exposés ci-dessus, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le site Natura 2000. Vous pouvez **passer à la partie « Conclusions générales »**.

Ou

Les mesures d'atténuation exposées ci-dessus ne permettent pas de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le site Natura 2000 Vallée de l'Adour. **L'analyse doit se poursuivre à l'étape 4.**

Nom du maître d'ouvrage :

ÉTAPE 4 – Complément d'évaluation

Lorsque, malgré les mesures précédentes, des effets significatifs dommageables subsistent, le dossier d'évaluation devra exposer en outre :

a- Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que le projet tel qu'il est défini.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

b- les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet :

Pourquoi le projet est d'intérêt public majeur ?

Notamment quelles sont les raisons impératives de la mise en place du projet lié à la santé, la sécurité publique ou avantages important procurés à l'environnement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c- la description précise des mesures compensatoires envisagées (indispensable en cas d'effets notables sur le site) : type, localisation, calendrier, prestataire le cas échéant, ...

Les mesures compensatoires doivent permettre une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du site Natura 2000. Des exemples de mesures compensatoires sont exposés dans la [fiche n°4](#).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

d- L'estimation des dépenses correspondantes

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nb : Rappel des pièces à joindre :

Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

Fiche1 : Définition et généralités sur les évaluations d'incidences

Objectifs de l'évaluation d'incidence :

Cette évaluation est destinée à **prévenir les atteintes aux habitats naturels et aux espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.**

Elle a pour objet de vérifier la compatibilité du projet ou programme avec la conservation du site.

Elle est de la responsabilité du porteur de projet.

Au regard de cette évaluation, l'État peut autoriser les projets, les soumettre à des prescriptions particulières, mais doit les refuser si les objectifs de conservation des sites subissent des effets significatifs (sauf en cas d'intérêt public majeur : voir définition ci-dessous).

Les sites Natura 2000 ne font pas l'objet d'une protection réglementaire stricte, c'est donc l'outil de l'évaluation qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le but final est donc d'adapter les projets à la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire et non de les interdire de manière systématique.

Les principes

Anticiper :

L'évaluation d'incidence incite les porteurs de projet à **prendre en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 le plus en amont possible** de l'élaboration du projet.

Proportionner et ajuster :

L'évaluation d'incidence **est proportionnée à la nature et à l'importance des incidences** potentielles du projet (procédure simplifiée pour les petits projets).

Le contenu et la conduite de l'évaluation des incidences suivent plusieurs étapes (voir fiche suivante)

Quels sont les projets soumis à évaluation d'incidence ?

Il existe différentes activités soumises à évaluations d'incidence. Elles comportent 2 niveaux et sont recensées dans 4 listes différentes :

- **Activités soumises à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration :**
 - o Une liste nationale d'activités soumises à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration (décret du 9 avril 2010).
 - o Une liste départementale ajoutant à la liste nationale des activités soumises à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration (Hautes-Pyrénées : arrêté préfectoral du 21 mars 2011).
- **Activités ne relevant pas d'un régime administratif : ceci instaure donc un régime propre** d'autorisation au titre de Natura 2000 pour ces activités
 - o Une liste nationale d'activités ne relevant pas d'un régime administratif (Décret du 16 août 2011)
 - o Une liste départementale venant « piocher » dans les activités listées au niveau national (finalisation 2012).

Quelques notions importantes :

- **Effets cumulés :**

L'incidence des effets doit être appréciée en tenant compte des cumuls éventuels des effets d'un projet avec ceux d'autres projets en cours ou déjà réalisés. Ces cumuls s'évaluent par :

- o le pétitionnaire au regard des autres projets dont il est responsable.
- o l'autorité décisionnaire qui doit vérifier les effets cumulés de tous les projets qui relèvent de sa gestion administrative.

- **Intérêt Public Majeur :**

On peut raisonnablement considérer que les « raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique » visent des situations où les plans ou projets envisagés se révèlent indispensables :

- dans le cadre d'initiatives visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement) ;
- dans le cadre de politiques fondamentales pour l'État et pour la société ;
- dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public.

- **Effets significatifs ou Incidence notable :**

Ces effets doivent être évalués au regard des objectifs de conservation des sites, sans qu'aucun seuil ne précise le mode d'appréciation de leur « caractère significatif ». Cependant, ce guide propose quelques pistes de réflexion pouvant faciliter cette qualification.



Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Cet habitat est surtout développé dans les mares et bras anciens, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelles », dans des zones peu profondes (moins de 2-3 m en général).

Il correspond aux lacs et mares eutrophes* à mésotrophes* avec une végétation enracinée (Potamot) ou non (lentilles d'eau).

Espèces caractéristiques :

D'une manière générale, ce type d'habitat comporte une ou plusieurs lames de végétation flottant librement composée de lentilles d'eau (*Lemna* sp.).

Cortège de lentilles d'eau (*Lemna minor*, *Lemna minuta*, *Lemna trisulca*), *Potamogeton crispus* et *P. nodosus*, *Myriophyllum spicatum*, *Azolla filiculoides*.

Fonctionnement / écologie.

Un bon état de cet habitat se traduit par des recouvrements importants de plantes submergées, avec une forte richesse spécifique (strates épiphytes et macrophytes libres peu développées)

Localisation sur le site :

Ce type d'habitat est présent tout au long de l'Adour avec des ensembles plus denses au fur et à mesure de la descente et de la divagation du fleuve : étangs d'anciennes gravières, petits plans d'eau ou bras morts de l'Adour (dans des zones de profondeur variable), mares du lit majeur (essentiellement dans la partie aval de l'Adour).

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Introduction de Jussie par le biais de travaux en amont ou à proximité.
- Mise en **assec durable**.
- **Busage, drainage et comblement**.
- **Les curages** peuvent être négatifs lorsque qu'il est réalisé sur l'ensemble du plan d'eau. Cependant, il peut également avoir un effet positif en relançant la dynamique du milieu.
- Utilisation d'**herbicides** ou d'**intrants** à proximité.
- La **reconnexion des bras morts** et des canaux entraîne une élimination de cet habitat.

Recommandations générales lors de travaux :

- Permettre le maintien des écoulements.
- Recommandation lors de faucardage : exporter les végétaux, et surtout, faire très attention à ne pas multiplier les boutures des espèces envahissantes éventuelles (passage mécanique puis vérification-finition quelques semaines après pour ôter les repousses).
- Recommandation lors de curage : curer très localement et avec une faible intensité, pour favoriser une recolonisation végétale.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Il s'agit des végétations normalement dominées par des renoncules, potamots, callitriches, ainsi que diverses hydrophytes. Il forme des langues souvent allongées dans le sens du courant.

Une des originalités de l'Adour est d'offrir une richesse en bras mort, méandres au courant très faible sur lesquels ont pu se développer des herbiers à lentilles.

3

Espèces caractéristiques :

Hydrophytes : *Ranunculus penicillatus*, *R. fluitans*, *R. trichophyllus*, *Myriophyllum spicatum*, *Groenlandia densa*, *Elodea canadensis*, *Potamogeton crispus*, *Lemna minor*, *Potamogeton nodosus*.

Fonctionnement / écologie.

Ce groupement est stable car régulé par le cycle hydrologique annuel. Les variations saisonnières sont marquées par le cycle des renoncules mais surtout par diverses espèces proliférantes d'algues.

Localisation sur le site :

La majeure partie de cet habitat se trouve en plaine. La relative rareté de ce groupement sur la partie amont de l'Adour s'explique par le régime puissant de la rivière. Les plantes ne peuvent pas s'enraciner. De plus, l'eau y est beaucoup moins riche en éléments minéraux.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Les **travaux ou modifications hydrauliques** (recalibrage et endiguements drastiques) peuvent entraîner la disparition du groupement : envasement accéléré et les érosions régressives du lit et des berges qu'ils entraînent ainsi que l'augmentation de la profondeur d'eau ou de la vitesse du courant.
- Ruptures ou **réduction de débit**.
- Introduction d'**espèces allochtones**.

Recommandations générales lors de travaux :

- Préserver un débit suffisant.
- Eviter l'érosion des berges et des versants.
- Mesures de préservation de la qualité de l'eau lors des travaux.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (3270)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

L'habitat correspond à une végétation pionnière herbacée constituée par des espèces annuelles. Ces communautés sont installées sur des sols périodiquement inondés et se rencontrant en bordures de bras morts ou de cours d'eau pas uniquement vaseuses. En période d'exondation, le substrat reste imbibé d'eau. Son maintien est lié à la fluctuation du niveau de l'eau.

Espèces caractéristiques :

Formation du *Chenopodium* : *Chenopodium rubrum*, *C. album*, *Brassica nigra*, *Polygonum persicaria*, *Rorippa sylvestris*.

Formation du *Bidention* : *Bidens tripartita*, *B. frondosa*, *Rumex* sp., *Polygonum hydropiper*

Fonctionnement / écologie.

Il s'agit d'une végétation pionnière, sensible à la concurrence qui, en l'absence de perturbations, fait rapidement place à des roselières pouvant évoluer vers des saulaies. Son maintien est donc lié à la fluctuation du niveau de l'eau. La dynamique fluviale constitue un élément important pour le maintien de cet habitat. Les crues permettent une ouverture du couvert végétal et assurent un apport d'alluvions offrant ainsi des espaces favorables à son expression.

Localisation sur le site :

Peu présentes en amont, ces formations apparaissent progressivement vers l'aval. Elles arrivent à s'installer dans un régime torrentiel sur des zones refuges (saulaies arbustives) et des îlots. La majeure partie de cet habitat se situe dans la partie de plaine occupée par l'Adour.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- La **régularisation artificielle** des cours d'eau, en supprimant la zone de marnage, constitue une menace majeure,
- l'**enrochement** des berges, qui rend le substrat impropre à la colonisation végétale.
- L'invasion par des **espèces exotiques** (Jussie notamment) peut aussi poser des problèmes.

Recommandations générales lors de travaux :

- Eviter les pollutions excessives provenant de l'amont
- Favoriser la dynamique naturelle de l'Adour
- Eviter de modifier le régime du cours d'eau ou un aménagement de type enrochement ou reprofilage des berges dans les zones où se trouve cet habitat.
- Eviter le curage du cours d'eau et de ses berges vaseuses.

Période d'intervention optimale : automne-hiver

Fiche 4 : Recommandations générales lors de travaux

D'une manière générale, les travaux en rivière ont tous des incidences sur les milieux. Selon les types de travaux ou la façon dont ils sont menés les impacts peuvent être que minimes/temporaires ou important/irréversibles. L'incidence que peuvent avoir vos travaux dépend de multiples facteurs : la zone où ils se situent, de leur ampleur, la période d'exécution...

Il s'agit dans cette fiche de présenter des recommandations **générales afin de minimiser voire de supprimer les incidences potentielles dès la conception des interventions**. Puis dans un deuxième temps seront présentés des **recommandations par type de travaux**.

Rappel réglementaire :

Les projets de travaux qui relèvent de procédures liées au régime de déclaration et, s'il y a lieu, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (article L214-1 et suivant du CE) sont encadré par des arrêtés de prescription, celles-ci s'appliquant obligatoirement et dans leur totalité :

- Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées,
- Arrêté du 27 juillet 2006 fixant les prescriptions générales applicables aux rejets soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.2.3.0 (1° b et 2° b) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.
- Arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au décret no 93-743 du 29 mars 1993,
- Arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement,
- Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.
- Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protections de berges soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.4.0 (2°) de la nomenclature annexée décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.
- Arrêté du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement
- Arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement
- Arrêté du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de vidange de plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L. 214-1 et L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 3.2.4.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.
- Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Période optimale d'exécution de travaux en rivière et en berge :

Rappel des périodes les plus sensibles pour les espèces : les travaux devront le plus possible être exécutés hors période en vert.

Espèces	J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D	COMMENTAIRES (Autres périodes de perturbations possibles et habitats liés)
Odonates : - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de mercure - 1046 - Gomphe de Graslin													Développement larvaire sur plusieurs années. Habitats : vases, fond de cours d'eau, plantes aquatiques.
Lépidoptères : - 1060 - Cuivré des marais - 1078 - Ecaille chinée													Chenilles septembre à mai. Habitats : prairies humides
Coléoptères : - 1083 - Lucane cerf volant - 1088 - Grand capricorne													Stade larvaire de plusieurs années dans le sol à proximité des racines des arbres (Lucane) et dans le bois (Grand capricorne).
Poissons : - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de Planer - 1126 - Toxostome - 1163 - Chabot													Dévalaison L. marine en automne. Développement larvaire des Lamproies dans les fonds de cours d'eau.
1220 - Cistude d'Europe													Hivernage d'octobre à mars dans les vases (bord de lac, étangs, mares)
Chiroptères : - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle - 1321 - Murin à oreilles échanquées													Possibilité perturbation hors période dans bâtis et cavités des arbres.
Mammifères hors chiroptères : - 1355 - Loutre d'Europe - 1301 - Desman des Pyrénées													Perturbation le plus souvent d'ordre ponctuelle lors des travaux.
1831 - Flûteau nageant													Très sensible aux modifications toute l'année (qualité eau, débits,...) toute l'année.

Ces périodes sont données à titre indicatif. Une approche plus fine devra être faite au cas par cas selon la zone de travaux notamment dans les zones où le Flûteau nageant est susceptible d'être présent. Les incidences seront donc plus réduites pour les espèces d'octobre à février.

Concernant les habitats d'intérêt communautaire, le tableau ci-dessous récapitule les périodes les plus sensibles aux perturbations.

Habitats	J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D	COMMENTAIRES (Autres périodes de perturbations possibles)
3150 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée													
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard													
3270 - Rivières avec Berges vaseuses avec végétation													
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales													
6510 - Prairies maigre de fauche de basse altitude													
91EO* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>													Surtout sensible pendant les périodes où le sol est détrempé.
91FO - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> ...													

Par ailleurs, de façon générale la réglementation rappelle qu'il est nécessaire de ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau aux périodes sensibles pour la vie et la reproduction des poissons.

- Pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie :
 - aucune intervention entre le 1er novembre et le 1er avril,
 - si présence de l'Ombre commun : la période d'interdiction est prolongée jusqu'au 30 avril,
 - il est conseillé d'éviter la période de juillet à septembre où le milieu est plus fragile (température de l'eau plus élevée, niveau d'eau bas, sensibilité piscicole).
- Pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie :
 - aucune intervention entre le 1er mai et le 1er juillet,
 - si présence de zones de frayères du brochet : aucune intervention entre le 1er mars et le 15 avril.

Recommandations générales :

Pendant les travaux

- Veiller à **ne pas entraver l'écoulement des eaux**. Il est nécessaire de garantir une hauteur d'eau et un débit préservant la vie et la circulation du poisson dans le cours d'eau (débit réservé).
- Lorsque les travaux le nécessitent, la **mise en place d'un batardeau en lit mineur** doit permettre le maintien d'un débit réservé. Le cas échéant, un busage provisoire devra être mis en place. Le batardeau doit être constitué de matériaux inertes vis à vis du milieu aquatique.
- Suivant les travaux, **une pêche de sauvegarde** peut s'avérer nécessaire. Vous pouvez la réaliser par vous-même avec l'accord de l'administration. Il vous est également possible de prendre contact avec les Fédérations de pêche ou un bureau d'étude possédant les compétences en la matière.

- Les **apports de matières en suspension dans le lit de la rivière devront être** limités au maximum par une ou plusieurs techniques suivantes (à préciser dans votre document d'incidence) :
 - une remise en eau lente et progressive,
 - l'installation de bottes de paille ou géotextile en aval pour filtration sommaire,
 - une interruption momentanée de l'intervention.
- Les **écoulements de béton et le départ de substances de maçonnerie**, hydrofuges ou tout autre polluant dans le cours d'eau **constitues une pollution réprimée** au titre du code de l'environnement et les chutes de matériaux doivent être évitées. Les produits susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux sont stockés hors d'atteinte du cours d'eau.
- **La circulation d'engins dans le lit du cours d'eau n'est pas recommandée.** Si malgré tout, les travaux nécessitent le passage d'engins dans le lit du cours d'eau, vous devrez renseigner précisément le matériel utilisé et la durée prévisible de l'intervention. Le **chemin emprunté** devra prendre en compte la présence des zones de développement larvaire des poissons et des habitats d'intérêt communautaire
- Les engins utilisés doivent être exempts de toute fuite d'huile, d'hydrocarbures et autres substances nocives.
- En cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude, une capacité d'intervention rapide de jour ou de nuit doit être garantie afin d'assurer le repliement des installations du chantier.
- En cas d'incident lors des travaux, susceptible de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont du site, les mesures suivantes doivent être prises :
 - interrompre immédiatement les travaux,
 - limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux et éviter que celui-ci ne se reproduise,
 - informer dans les meilleurs délais le Service chargé de la police de l'eau de l'incident et des mesures prises pour y faire face, ainsi que le Service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et le Maire concerné (prévu à l'article L.211-5 du Code de l'environnement).

Après les travaux

- Aussitôt après l'achèvement des travaux, tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, qui pourraient subsister, doivent être enlevés.
- La végétalisation des berges par des espèces locales peut être évaluée au cas par cas,
- Après la fin des travaux, un suivi de l'état de conservation du milieu aquatique pourra être effectué et vous veillerez à la pérennité des travaux effectués.

Recommandations spécifiques à certains types de travaux

En plus des recommandations proposées ci-dessus, vous trouverez dans le tableau suivant des recommandations propre aux spécifique

Espèces	Protection de berges (enrochement)	Enlèvement d'embâcle	Traitement végétation	Traitement d'atterrissement
Odonates : - Cordulie à corps fin - Agrion de mercure - Gomphe de Graslin	Réduire au maximum l'emprise de l'enrochement et des travaux (une berge sur deux). Maintenir au maximum la végétation existante.	Veiller à ne pas abimer la végétation en berge si enlèvement depuis le bord	Une berge sur deux. Minimiser au maximum la surface traitée.	Ne traiter que les arbustes et éviter la scarification ou le retrait total de l'atterrissement.
Lépidoptères : - Cuivré des marais - Ecaille chinée	Réduire au maximum l'emprise de l'enrochement et des travaux (une berge sur deux). Maintenir au maximum la végétation existante.	Veiller à ne pas abimer la végétation en berge si enlèvement depuis le bord	Une berge sur deux. Minimiser au maximum la surface traitée. Réaliser la fauche pendant la période hivernale.	Sans conséquence significative
Coléoptères : - Lucane cerf volant - Grand capricorne	Sans conséquence significative	Sans conséquence significative	Pas de coupe rase totale	Sans conséquence significative
Poissons : - Lamproie marine - Lamproie de Planer - Toxostome - Chabot	vous devrez justifier rapidement dans le document d'incidence que la mise en œuvre protection de berges par des techniques végétales n'est pas appropriée. Des abris et des caches peuvent être aménagés dans les protections de berges.	Sans conséquence significative.	Pas de coupe rase	Vérifier que les engins ne passent pas sur une zone de pont
Cistude d'Europe	Minimiser l'emprise des travaux. Circulation des engins hors période d'activité. Circulation des engins hors période d'activité.	Eviter au maximum l'enlèvement d'embâcles dans les zones à cistude. Circulation des engins hors période d'activité.	Circulation des engins hors période d'activité. Conservé des zones de roselières	Sans conséquence significative si hors période d'activité et non utilisé pour la thermorégulation.
Chiroptères : - Petit rhinolophe - Grand rhinolophe - Barbastelle - Murin à oreilles échancrées	Sans conséquence significative.	Sans conséquence significative.	Conservé au maximum les alignements arborés.	Sans conséquence significative.
Mammifères hors chiroptères : - Loutre d'Europe - Desman des Pyrénées	limiter au maximum les travaux dans le temps (et dans l'espace pour le Desman)	Sans conséquence significative.	Sans conséquence significative.	Ne traiter que les arbustes et d'éviter la scarification ou le retrait total de l'atterrissement.
Flûteau nageant	Entraînera la disparition de l'espèce	Veiller à ne pas entraîner la turbidité de l'eau.	Veiller à ne pas entraîner la turbidité de l'eau. Ne pas faire de coupe rase ou d'ouverture trop importante au droit des poches d'eau accueillant l'espèce.	Normalement sans conséquence en raison de l'absence théorique d'atterrissement dans les zones à flûteau.

Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau

- Pour les installations ou ouvrages infranchissables, un dispositif de franchissement (passe à poissons) favorisant la libre circulation des poissons est obligatoire. L'intervention d'un spécialiste est nécessaire pour juger de l'opportunité d'un dispositif, puis pour le positionner et le dimensionner.

Ouvrage ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau

- Afin de maintenir la vie et la circulation aquatique dans le cours d'eau, il est nécessaire de prévoir des passages de lumière dans l'ouvrage selon ses caractéristiques (longueur couverte, diamètre des buses) ou une discontinuité de l'ouvrage.

Consolidation ou protection des berges

- Les techniques végétales sont préconisées pour consolider ou protéger les berges. Or, sur l'Adour des travaux d'enrochement de berges s'avéraient généralement nécessaires, vous devrez justifier rapidement dans le document d'incidence que la mise en œuvre protection de berges par des techniques végétales n'est pas appropriée. Des abris et des caches doivent être aménagés dans les protections de berges.

Construction ou réfection d'ouvrages

Le libre écoulement de l'eau et le passage du poisson à l'intérieur de l'ouvrage doivent être maintenus.

- D'une manière générale, toutes pollutions éventuelles devra être évité pendant les travaux.

Enlèvement des embâcles et des débris, flottants ou non

- Les embâcles et les débris, flottants ou non ne doivent être enlevés que lorsqu'ils nuisent gravement à l'écoulement naturel des eaux.
- Les mesures générales de respect des chemins existant pour la circulation des engins doivent être prises. Si aucun chemin n'existe, une intervention depuis le lit mineur est à envisager. Le cas échéant, une ouverture dans la ripisylve pourra être réalisée en respectant les habitats présents et ayant une surface la plus restreinte possible.

Entretien de la végétation des rives

Les opérations d'élagage ou de recépage partiel de la végétation des rives sont réalisées dans le but de prévenir la formation d'embâcles.

- La végétation des rives peut être reconstituée dans les cas où celle-ci est absente ou insuffisante. Elle est réalisée par plantation ou bouturage et elle doit privilégier les espèces locales.
- L'alternance de zones d'ombre et de zones de lumière est à privilégier.

Gestion des atterrissements

- Il est préférable de ne traiter que les arbustes et d'éviter la scarification ou le retrait de l'atterrissement.
- Retrait partiel de l'atterrissement si cela est nécessaire.

Faucardage localisé

Il ne doit être réalisé qu'exceptionnellement pour résoudre un problème ponctuel.

Afin de prévenir le développement anarchique de plantes aquatiques, il est recommandé de :

- effectuer des plantations sur les berges afin de limiter la luminosité,
- mettre en place des dispositifs (banquettes, épis...) afin de réduire la largeur du cours d'eau et d'accélérer le courant,
- résorber les rejets excédentaires en matières organiques (pollution d'origine domestique ou agricole).

Si le faucardage s'avère nécessaire :

- la lutte chimique est proscrite,
- le maintien de quelques massifs d'herbiers est conseillé pour la faune aquatique,
- les végétaux aquatiques doivent être retirés afin qu'ils ne pourrissent dans l'eau ou sur les berges et n'asphyxient pas le milieu par consommation d'oxygène.

Dans tous les cas, il est recommandé de ne retenir les aménagements suivants qu'en ultime recours : rectification, recalibrage, curage important, approfondissement du lit ou coupure de méandres. **Les mesures compensatoires doivent être particulièrement étudiées.**

Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4)



Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Il s'agit d'une végétation à hautes herbes installée en bordures de cours d'eau et en lisières de forêts alluviales. Cet habitat est soumis à des crues hivernales et printanières temporaires (sans subir d'immersions prolongées) et est caractérisé par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage).

5

Espèces caractéristiques :

Strate herbacée : *Calystegia sepium* (liseron), *Urtica dioica* (ortie), *Eupatoria cannabinum*, *Epilobium hirsutum*, *Phalaris arundinacea*, *Humulus lupulus*, *Saponaria officinalis*, *Myosoton aquaticum*, *Filipendula ulmaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Stachys palustris*, *Angelica sylvestris*, *Cirsium oleraceum*, *Galium palustre*, *Rubus caesius*, *Artemisia vulgaris*

Fonctionnement / écologie.

Ces formations végétales se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (saules) et d'arbres de forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux. Il s'agit donc de milieux souvent temporaires.

Localisation sur le site :

Habitat commun, il a été noté tout au long du site.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Artificialisation des berges
- L'invasion par des **espèces exotiques** peut aussi poser des problèmes.

Recommandations générales lors de travaux :

- Favoriser la dynamique naturelle de l'Adour
- Eviter de modifier le régime du cours d'eau ou un aménagement de type enrochement dans les zones où se trouve cet habitat.
- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophile et semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-6 et 7)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Il s'agit de végétation de hautes herbes installée en bordure de cours d'eau et en lisières ou mélanges de forêts alluviales. Cet habitat est installé sur des sols bien alimentés en eau mais non engorgés. Ces formations sont en écotone* et apparaissent généralement en linéaire étroit plus ou moins discontinu.

Espèces caractéristiques :

Les végétaux sont souvent de grandes tailles, avec de larges feuilles, et chaque type d'habitat est souvent dominé par une espèce sociale (*Urtica dioica*, *Alliaria petiolata*, *Chelidonium majus*...).

Strate herbacée : ***Glechoma hederacea***, *Geum urbanum*, ***Lamium maculatum***, *Lampsana communis*, *Geranium robertianum*, ***Cruciata laevipes***, *Ranunculus ficaria*, *Anthriscus sylvestris*, *Chelidonium majus*, *Galium aparine*, *Lamium maculatum*, *Alliaria petiolata*, *Dactylis glomerata*, *Bryonia dioica*, *Veronica chamaedrys*, *Arctium lappa*, *Tanacetum vulgare*..

Fonctionnement / écologie.

Comme le 6430-4 cet habitat évolue naturellement vers les formations forestières.

Localisation sur le site :

Habitat commun, il a été noté tout au long du site. A noter que l'intérêt communautaire de cet habitat repose sur son association à la forêt alluviale : un ourlet seul n'est pas d'intérêt communautaire.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Artificialisation des berges
- L'invasion par des **espèces exotiques** peut aussi poser des problèmes.
- Drainage
- Modification du contexte hydraulique
- Curage drastique des cours d'eau et de leurs abords

Recommandations générales lors de travaux :

- Favoriser la dynamique naturelle de l'Adour
- Eviter de modifier le régime du cours d'eau ou un aménagement de type enrochement dans les zones où se trouve cet habitat.
- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.

Période d'intervention optimale : automne-hiver

Fiche 5 : les interlocuteurs lors des évaluations d'incidence

Où s'informer ?

Le service instructeur auprès duquel vous avez déposé votre dossier

Vous pouvez contacter le service instructeur de votre dossier afin de vous assurer que votre projet est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 et pour connaître la démarche à suivre et les informations à recueillir.

Une fois votre dossier déposé, le service instructeur donne son avis. Il peut s'appuyer sur les agents de la DDT chargés du suivi des sites Natura 2000 lorsque des interrogations subsistent.

Le service environnement de la Direction Départemental des Territoires (DDT) :

Ce service peut vous préciser ce qui est attendu dans un dossier d'évaluation des incidences.

Services instructeurs des dossiers loi sur l'eau :

- Gers : service « eau et risque » : 05.62.61.53.37
- Hautes-Pyrénées : service « environnement, risque, eau et forêt » : 05.62.51.41.14

Services chargés du suivi du site Natura 2000 :

- Gers : service « Territoire et Patrimoines » (Michel LANS) : 05.62.61.46.46
- Hautes-Pyrénées : « Bureau Biodiversité » (Marc Adisson) 05.62.51.40.25 Mission environnement » (Sylvie Bocher) : 05.62.51.41.68

Des informations complémentaires : <http://www.gers.equipement.gouv.fr/les-mentions-relatives-a-la-a4946.html>

L'Institution Adour, structure animatrice du site (www.institution-adour.fr) :

L'animatrice du site Natura 2000 peut :

- être un premier relais d'information pour le porteur de projet ;
- porter à la connaissance : le cadre de la démarche et les documents disponibles (brochures d'information, documents techniques) ;
- orienter le porteur de projet vers les interlocuteurs.

En revanche, l'animatrice n'a pas :

- à instruire le dossier administratif ;
- à réaliser le travail à la place du maître d'ouvrage ou du bureau d'études ;
- à donner un avis formel sur les travaux envisagés.

Vous pouvez contacter l'animatrice à la maison de l'eau du Val d'Adour : 05.62.08.35.98

ou natura.adourmaont@institution-adour.fr

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

Elle pilote Natura 2000 au niveau régional. Elle peut également vous transmettre ses informations concernant les enjeux du site et la position des habitats et des espèces visées.

Sur le site internet, vous trouverez les informations nationales, régionales et locales :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

Les données pouvant être fournies par les interlocuteurs :

- Données cartographiques issues du Docob (cartes sous format pdf, aucun données modifiables SIG ne seront transmises au demandeur) ;
- Précisions sur les enjeux écologiques présents sur la zone d'étude du porteur de projet.



Prairies de fauche de basse altitude (6510)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Il s'agit de prairies traitées en fauche avec une pratique du pâturage soit précoce soit tardif. Cet habitat présente une structure typique de prairie à biomasse élevée, dense : richesse en plantes vivaces, pauvreté en annuelles ; une stratification nette sépare les plus hautes herbes, des plus basses

Espèces caractéristiques :

Strate herbacée : *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens ssp. flavescens*, *Pimpinella major*, *Centaurea jacea*, *Crepis biennis*, *Knautia arvensis*, *Tragopogon pratensis*, *Daucus carota*, *Leucanthemum vulgare*, *Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*, ...

Fonctionnement / écologie.

L'existence de cet habitat est directement liée à sa gestion extensive par fauche (ou pâturage).

Localisation sur le site :

Cet habitat a été principalement localisé entre Montgaillard et Vic-en-Bigorre

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Pâturage trop intensif ou trop tôt sur regain après fauche.
- Amendement.
- Retournement.
- Abandon.

Recommandations générales lors de travaux :

- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.
- Eviter le tassement du sol dû à une circulation excessive.

Période d'intervention optimale : automne (sol non gorgés d'eau)



Forêts galeries de saules blancs (91E0-1)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

La saulaie blanche constitue la formation arborée la plus pionnière du lit mineur de la rivière. Dominée par le saule blanc (*Salix alba*) et les peupliers (*Populus sp.*), elle se développe sur des substrats très variés (sables, graviers, limons argileux) et subit et supporte de grandes inondations durant plusieurs mois de l'année..

Espèces caractéristiques :

Cette formation présente une flore assez voisine des formations arbustives du lit mineur mais peut s'enrichir en lianes. La strate arbustive est assez pauvre et se cantonne aux espaces les plus à l'abri de la dynamique fluviale

Strate arborescente : *Salix alba*, *Populus nigra*, *Fraxinus excelsior*.

Strate arbustive : *Salix purpurea*, *Sambucus nigra*.

Strate herbacée : *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*, *Iris pseudacorus* et *Urtica dioica*.

Fonctionnement / écologie.

Cette formation, issue de saulaies-peupleraies arbustives pionnières colonisant les grèves exondées du lit mineur, est relativement stable dans sa forme basse à l'exception de destructions provoquées par des crues exceptionnelles.

Localisation sur le site :

Cet habitat se retrouve tout au long du linéaire de l'Adour. Il est notamment présent en partie aval en mélange avec la ripisylve à aulne et frêne. Même dans la partie amont avec un régime torrentiel très érosif son installation a été possible sur les bancs les plus stables.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

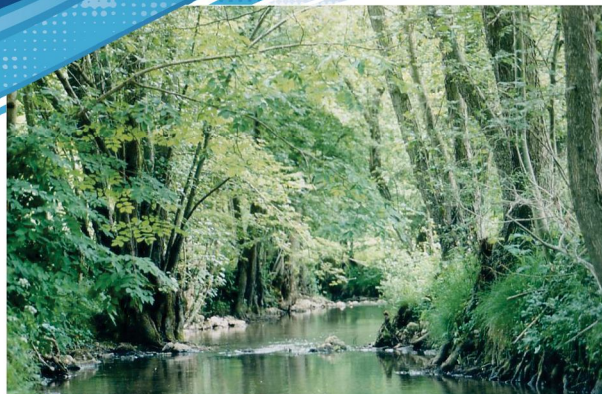
- Coupes rases
- Travaux modifiant le régime d'inondation de la forêt

Recommandations générales lors de travaux :

- Veiller à préserver la dynamique du cours d'eau.
- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.
- Pas de coupes rases.

Période d'intervention optimale : fin d'automne (sol non gorgés d'eau)

Forêts alluviale d'Aulnes et de Frênes (91E0-11)



Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Cet habitat est installé sur des matériaux alluvionnaires très riches en humus. L'espace occupé est régulièrement inondé (humidité élevée permanente). La fertilité est alors assurée par des débris organiques variés. Ces milieux sont donc très fertiles et riches en nutriments. Ces peuplements sont généralement en retrait par rapport aux forêts de bois tendres ou alors directement en bordure du cours d'eau quand celles-ci sont absentes.

9

Espèces caractéristiques :

Strate arborescente : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior* et rarement *Quercus robur*

Strate arbustive : *Salix cinerea*, *Viburnum lantana*, *Solanum dulcamara*, *Crataegus monogyna*, *Humulus lupulus*, *Euonymus europaeus*

Strate herbacée : *Cirsium oleraceum*, *Filipendula ulmaria*, *Eupatorium cannabinum*,...

Fonctionnement / écologie.

Le caractère fondamental de cet habitat est donc étroitement lié à la dynamique de l'hydrosystème permettant une alimentation en eau.

Localisation sur le site :

Cet habitat est lié à la partie amont du cours d'eau

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

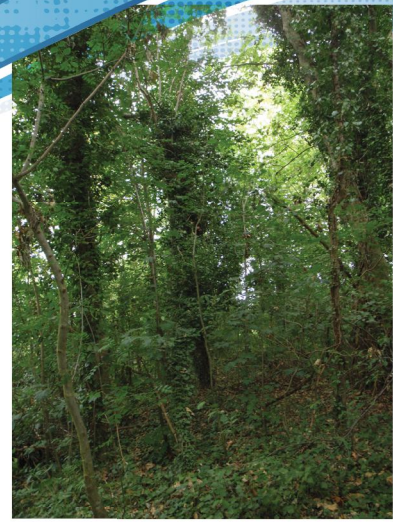
- Coupes rases
- Travaux modifiant le régime d'inondation de la forêt
- Drainage

Recommandations générales lors de travaux :

- Veiller à préserver la dynamique du cours d'eau.
- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.
- Pas de coupes rases.
- Eviter le travail du sol et le passage répété d'engins dans ces zones.
- Aider la régénération par replantation
- Utilisation de câble-treuil lors de débardage (évite passage engins)
- Eclaircie par le haut.

Période d'intervention optimale : fin d'automne (sol non gorgés d'eau)

Forêts mixte de chênes, d'ormes et de Frênes (91F0)



Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

L'habitat correspond aux forêts alluviales à bois dur du fleuve. Elles se présentent dans la plus part des cas sous forme d'un taillis sous-futaie avec une réserve importante de jeunes Ormes, Chênes pédonculé.

Espèces caractéristiques :

Strate arbustive et arborescente : *Quercus robur*, *Ulmus minor*, *Ulmus glabra*, *Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolia*, *Populus nigra*, *Alnus glutinosa*

Strate herbacée : *Cardamine pratensis*, *Primula elatior*, *Phalaris arundinacea*, *Hedera helix*

Fonctionnement / écologie.

Elles occupent une grande partie du lit majeur au-dessus des saulaies-peupleraies, auxquelles elles peuvent succéder dans le temps après les effets des perturbations d'origine hydrologique. Elles sont régulièrement inondées par les remontées de la nappe et sont soumises aux grandes crues du printemps et de l'hiver. C'est le stade le plus mature des forêts riveraines.

Localisation sur le site :

Le lit de l'Adour qui conserve une largeur importante sur tout son linéaire permet d'observer ce type d'habitat le long des 150 km parcourus. Ce type d'habitat fait la transition avec l'Aulnaie-frênaie dans la plaine.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Coupes rases.
- Endiguement du cours d'eau.

Recommandations générales lors de travaux :

- Veiller à préserver la dynamique du cours d'eau.
- Mesures de prévention d'apparition des espèces invasives.
- Pas de coupes rases.
- Aider la régénération par replantation

Période d'intervention optimale : fin d'automne (sol non gorgés d'eau)



Cordulie à corps fin (1041)

Comment la reconnaître ?

Caractéristiques générales :

La Cordulie à corps fin est une libellule de forme trapue et aux ailes postérieures plus larges que les antérieures.

Mâle et femelle sont de taille moyenne (abdomen de 33 à 39 mm), les yeux sont contigus et la couleur dominante est vert métallique. L'abdomen est cependant orné de tâches jaunes sur la partie medio-dorsale.

La larve est de forme trapue, sans lamelles caudales, pour une taille de 20 à 22 mm. L'identification des larves n'est possible, à défaut d'être aisée, sur les derniers stades larvaires et sur l'exuvie.

11

Milieus et cycle de vie :

Cette espèce a un cycle de développement de 2 à 3 ans.

Habitat général : eaux courantes et calmes présentant une végétation riveraine fournie (rivières, canaux et lacs).

Code EUR15 : 3250, 3280

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Vol													Eaux courantes à ripisylve fournie.
Ponte													Eaux calmes, lac et recoins de berges.
Dev. larvaire													Vase, limons et recoins de berges.
Emergence													Végétations riveraines.

Régime alimentaire :

Larves : petits animaux aquatiques

Adultes : petit insectes volants

Localisation sur le site :

Cette espèce est répartie sur l'ensemble du site, elle doit être considérée comme potentielle sur tout le lit mineur. Le lit mineur doté d'une ripisylve importante sont les plus favorables au moins sur la période de reproduction. Le reste du lit mineur est très probablement utilisé comme zone de chasse.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Extraction de granulats.
- Rectification des berges avec déboisement
- Coupe de la végétation riveraine

Recommandations générales lors de travaux :

- Circulation réduite des engins sur les berges afin de ne pas détruire trop de végétation.
- Veiller à ne pas entraîner de pollution des eaux.
- Limiter l'artificialisation des berges et/ou l'accompagnée de replantation.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



L'Agrion de Mercure (1044)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

L'agrion de mercure est une libellule dont la taille est d'environ 30 mm. Le mâle a un abdomen à dominante bleu ciel avec des taches noires. La femelle a un abdomen dont la face dorsale est presque entièrement noir bronzé. La larve est grêle et allongée. Elle présente trois lamelles caudales. L'identification des larves, y compris au dernier stade est très délicate.

12

Milieus et cycle de vie :

Comme tous les odonates, l'agrion de mercure passe par une phase larvaire strictement aquatique. Cette espèce a un cycle de développement de 2 ans.

Habitat général : toutes les zones humides et aux courantes. Zones à laiches, jonc glycérie et menthes...

Code EUR15 : 3250, 3280

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Vol													Eaux courantes et prairies, friches, clairières.
Ponte													Eaux calmes végétalisées.
Dev. larvaire													Plantes aquatiques.
Emergence													Prairie, chemin ensoleillés

Régime alimentaire :

Larves : zooplancton

Adultes : petits insectes volants

Localisation sur le site :

Inféodée aux zones humides telles que les prairies humides, fossés, canaux et les mégaphorbiaies.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Fauchage
- Curage de fossé,
- piétinement.
- Pollution
- Fermeture du milieu par les ligneux

Recommandations générales lors de travaux :

- Possibilité de curage par tronçon quand le milieu est exempt de pollutions.
- Veiller à ne pas entraîner de pollution des eaux.
- Limiter l'artificialisation des berges.
- Intervention manuelle sur les ligneux et une berge sur deux.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Gomphe de Graslin (1046)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le Gomphe de Graslin est une libellule de forme trapue et aux ailes postérieures plus larges que les antérieures. Mâle et femelle sont de taille moyenne (abdomen de 31 à 38 mm), la couleur dominante est jaune avec des dessins noirs. Les lignes noires du thorax sont un des critères distinctifs.

La larve est de forme trapue, sans lamelles caudales, pour une taille de 28 à 29 mm. L'identification des larves n'est possible, à défaut d'être aisée, sur les derniers stades larvaires et sur l'exuvie.

Milieus et cycle de vie :

Cette espèce a un cycle de développement de 3 à 4 ans, pour l'essentiel durant la phase larvaire.

Habitat général : cours d'eau permanents de plaine, claires et bien oxygénées. Les secteurs sableux et limoneux des parties calmes et les abondantes végétations riveraines et aquatiques pour la phase larvaire.

Code EUR15 : 3250, 3280

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Vol													Rivières bordées d'une abondante végétation, prairies.
Ponte													Eaux calmes.
Dev. larvaire													Fond du cours d'eau, plantes aquatiques.
Emergence													Sol, rochers, plantes

Régime alimentaire :

Larves : zooplancton

Adultes : petits insectes volants

Localisation sur le site :

Inféodée aux zones humides telles que les prairies humides, fossés, canaux et les mégaphorbiaies.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Rectification des berges.
- Destruction de la ripisylve
- Pollution
- Ressac provoqué par embarcation (ou autres engins) pendant la période d'émergence.

Recommandations générales lors de travaux :

- Veiller à ne pas entraîner de pollution des eaux.
- Limiter l'artificialisation des berges.
- Intervention manuelle sur les ligneux et une berge sur deux.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Cuivré des marais (1060)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le cuivré des marais est un papillon de taille moyenne (ailes antérieures d'une taille 13-20 mm). Chez le mâle, le dessus des ailes est orange cuivré bordé de noir. L'aile postérieure est ombrée de noir sur le bord anal. La femelle, plus grande que le mâle, se distingue par la présence de tâches noires.

Le dessous de l'aile postérieure, commun aux deux sexes est le second trait caractéristique de l'espèce avec la couleur orange cuivré des faces internes. Sa couleur est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc, soulignés d'une large bande submarginale orange vif.

La chenille est verte ou jaune-verte et mesure entre 23 et 25 mm. La chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir avant éclosion.

Milieus et cycle de vie :

Inféodé aux zones humides telles que les prairies humides et les mégaphorbiaies,

Habitat général : Le cuivré des marais a 2 génération par an (mai-juin et août-septembre)

Code Corine : 22.33, 37.1, 37.24, 53.112, 53.2

Code EUR15 : 6430

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Vol/ adulte													Prairie humides, milieux humides ouverts et ensoleillés, fossés humides
Œuf													Prairies humides (sur Rumex sp.)
Chenille													Prairies humides (Rumex)
Chrysalides													

Régime alimentaire :

Chenille : Rumex sp.

Adultes : floricole (espèces prairiales plus ou moins hydrophiles)

Localisation sur le site :

Inféodé aux zones humides telles que les prairies humides et les mégaphorbiaies,

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Assèchement des zones humides
- Fermeture du milieu.
- Curage des fossés
- Fauche des bords de canaux, fossés, chemins mal positionnés dans le temps (préférable en juillet) ou trop intense

Recommandations générales lors de travaux :

- Réaliser fauche et curage pendant la période hivernale.
- Limiter l'artificialisation des berges.
- Ne pas replanter dans les zones présentant un intérêt pour l'espèce (zone humides à rumex).

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Lamproie marine (1095)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le corps est anguilliforme lisse et sans écailles ; les yeux, bien développés chez l'adulte, sont absents chez la larve avec, entre les deux, une narine médiane. Sept paires d'orifices branchiaux circulaires de chaque côté de la tête. La bouche infère est dépourvue de mâchoire et constituée en ventouse.

La taille est en moyenne de 80 cm (900-1 000 g) et peut atteindre 120 cm pour plus de 2 kg. La coloration est jaunâtre, marbré de brun sur le dos. Lors de la reproduction, les mâles possèdent un bourrelet dorsal proéminent ; les femelles sont caractérisées par un bourrelet anal et l'apparition d'une nageoire anale.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : Vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire.

Code Corine : 13.2, 24.4, 24.16, 24.53

Code EUR15 : 3260

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Montaison													Cours d'eau
Reproduction													Zone du cours d'eau à faciès de plat courant (> 40 cm/s) et profond (> 50 cm)
Stade larvaire/ammocètes													5 à 7 ans. Enfouies dans fonds stables non colmatés de gravier et de galets.
Métamorphose													
Dévalaison													Cours d'eau

Régime alimentaire :

En rivière : larves, algues bleues, débits organiques.

En mer : parasite de saumons, aloses, harengs...

Localisation sur le site :

Sa limite amont semble être la commune d'Hères.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Barrages, recalibrage du cours d'eau.
- Pollution

Recommandations générales lors de travaux :

- Pêche électrique de sauvegarde et avis sur les zones potentielles de lit d'ammocètes.
- Eviter les lits d'ammocètes lors des passages dans le lit mineur.
- Ne pas remuer les zones de lit d'ammocètes.
- Réaliser un batardeau afin de protéger les lits d'ammocètes
- Veiller au maintien de la continuité du cours d'eau (passe à poisson réglementaire)

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Lamproie de Planer (1096)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écailles, sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche. Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures. Les yeux sont bien développés ; la bouche infère et circulaire est située au centre d'un disque oral étroit. A l'arrière du pore nasal apparaît une plage claire. Cette espèce possède sept paires de sacs branchiaux. La taille moyenne est de 9-15 cm (pour 2-5 g), mais peut atteindre 19 cm, les femelles ayant une taille plus grande que les mâles. Les subadultes de couleur brun-jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux.

Code Corine : 24.4, 24.16, 24.53,

Code EUR15 : 3260, 3290

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Recherche de zone de reproduction													Déplacement sur quelques centaines de mètres
Reproduction													Substrat de gravier et de sable
Stade larvaire/ammocètes													6 ans. Dans fond limoneux

Régime alimentaire :

Larves

Localisation sur le site :

Aire potentielle entre Bagnères-de-Bigorre et Tarbes.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Barrages, recalibrage du cours d'eau.
- Pollution
- Erosion des berges

Recommandations générales lors de travaux :

- Pêche électrique de sauvegarde et avis sur les zones potentielles de lit d'ammocètes.
- Eviter les lits d'ammocètes lors des passages dans le lit mineur.
- Ne pas remuer les zones de lit d'ammocètes.
- Réaliser un batardeau afin de protéger les lits d'ammocètes
- Veiller au maintien de la continuité du cours d'eau (passe à poisson réglementaire)

Période d'intervention optimale : fin d'été à hiver



Toxostome ou Sophie (1126)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le Toxostome a un corps long de 15 à 25 cm (maximum 30 cm) pour un poids compris entre 50 et 350 g. Sa tête conique est terminée par un museau court. On peut compter entre 54 et 62 écailles le long de la ligne latérale. La nageoire dorsale comporte 7 à 8 rayons, l'anale en a entre 9 et 11 ; la nageoire caudale est échancrée. Le corps est vert-olive, les flancs clairs à reflets argentés avec une bande sombre qui ressort particulièrement en période de frai. Les nageoires dorsale et caudale sont grises, les pectorales, les pelviennes et l'anale sont jaunâtres.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : fréquente les rivières dont l'eau (claire et courante, à fond de galets ou de graviers) est bien oxygénée.

Code Corine : 24.4, 24.16, 24.53,

Code EUR15 : 3260, 3290

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Reproduction / fraye													Zone à fort courant et substrat grossier / eau très peu profonde.
Adulte													Cours d'eau bien oxygéné (entre deux eaux)

Régime alimentaire :

Herbivore

Localisation sur le site :

L'espèce est potentielle de la confluence avec l'Echez jusqu'à la frontière avec l'Aquitaine.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Déstabilisation du substrat où se trouvent les œufs.

Recommandations générales lors de travaux :

- Pêche électrique de sauvegarde et avis sur les zones de fraye potentielles
- Eviter les potentielles zones d'incubation des œufs lors des passages avec des engins dans le lit mineur.
- Ne pas remuer les zones d'incubation des œufs.
- Réaliser un batardeau afin de protéger les zones d'incubation des œufs
- Veiller au maintien de la continuité du cours d'eau (passe à poisson règlementaire)

Période d'intervention optimale : fin d'été à hiver



Chabot (1163)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le chabot est un petit poisson de 10-15 cm au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g. Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées.

Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. La coloration est brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales. Le chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : rivières et fleuve à forte dynamique et à substrat grossier.

Code Corine : 24.4, 24.16, 24.53,

Code EUR15 : 3260, 3290

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Ponte													Nid dans fond à substrat grossier
Adulte													Eaux fraîches et bien oxygénées

Régime alimentaire :

Larves et petits invertébrés

Localisation sur le site :

Aire potentielle entre Bagnères-de-Bigorre et Tarbes.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Ralentissement de la vitesse du courant (recalibrage, pompage)
- Pollutions.

Recommandations générales lors de travaux :

- Pas de canalisation du cours d'eau

Période d'intervention optimale : fin d'été à hiver



Cistude d'Europe (1220)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Il s'agit d'une tortue d'eau douce dont le poids à l'âge adulte varie entre 400 et 800 grammes. La carapace de forme ovale est aplatie mesure 10 à 20 cm (2 ou 3 à l'éclosion). Elle est de couleur noirâtre avec des fines taches ou rayures jaunes. Plastron, tête et cou sont ornés de jaune. Les pattes sont palmées et portent des griffes puissantes. La cistude est dotée d'une queue longue et effilée (entre 8 et 9 cm). Les mâles diffèrent des femelles par une queue plus longue et plus large, un plastron légèrement concave et une taille plus modeste.

Milieus et cycle de vie :

Habitat général : zones humides (lacs, étangs avec bordures plus ou moins étendu de roseaux ou phragmites).

Code Corine : 22.3417, 24.53, 22.11, 22.13.

Code EUR15 : 3130, 3150, 3170, 3280, 3290.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Accouplement													Zones humides
Ponte													Sol chaud exposés au sud
Emergence													Zones humides
Hivernage													Vases en bord de lac, étangs, mares...

Régime alimentaire :

Carnivore.

Localisation sur le site :

La cistude d'Europe utilise l'ensemble des habitats humides ou semi-humides selon les différentes périodes de sa vie (reproduction, hiver, terrains de chasse...). Les prospections permettent d'identifier son aire sur tout le site pour la partie Gersoise. Sur la partie Hautes-Pyrénées, une présence est avérée jusqu'à Maubourguet.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Disparition zones humides (comblement, drainage, endiguement)
- Pollutions.
- Limitation de la végétation aquatique
- Fauche en période de ponte

Recommandations générales lors de travaux :

- Batardeau pour éviter turbidité et pollution de l'eau lors des travaux.
- Pas de fauche ni de travail du sol et passage répété des engins pendant la période de ponte.
- Curage des canaux d'avril à octobre.
- Conserver les zones de roselière.

Période d'intervention optimale : Novembre à mars



Desman des Pyrénées (1301)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Gros insectivore aquatique, d'une longueur de 25 cm (dont plus de la moitié pour la queue) pour un poids compris entre 50 et 80 g. A terre, c'est une boule de poils dans laquelle on ne distingue ni les yeux ni les oreilles. En plongée c'est une silhouette fuselée. Les pattes avant, petites, repliées sur la poitrine sont peu visibles. Par contre, les pattes arrière, très écartées du corps, font office de puissantes rames armées de fortes griffes. Le pelage est dense et lustré avec le dos brun foncé brillant et le ventre gris argenté avec une tâche jaunâtre sur la poitrine. Les narines situées à l'extrémité de la trompe sont munies d'une membrane qui permet leur fermeture en plongée.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : inféodé au milieu aquatique : cavités naturelles des berges, ou les terriers abandonnés d'un autre animal comme le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Cours d'eau oligotrophes bien oxygénés des Pyrénées.

Code Corine : 24.4, 24.221, 24.222, 54.2.

Code EUR15 : 3220, 3260, 7230

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Accouplement													Cours d'eau oligotrophe
Mise bas													Cavité rempli de brindille dans les berges

Régime alimentaire :

Invertébrés aquatiques

Localisation sur le site :

Il est présent sur plusieurs affluents dont l'Oussouet et son habitat semble demeurer propice sur le tronçon du site pour lequel nous disposons de données anciennes, à savoir entre Bagnères-de-Bigorre et Ordizan

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Perturbations du débit des cours d'eau par les aménagements hydroélectriques et autres.
- Prélèvements d'eau qui affectent l'hydrologie ;
- La pollution qui affecte directement les peuplements d'invertébrés, excluant probablement la présence de l'espèce en aval de Tarbes (65) ;
- Le dérangement causé par les sports de loisirs aquatiques.
- L'aménagement des berges et la destruction totale ou partielle de la ripisylve.

Recommandations générales lors de travaux :

- Application stricte de la réglementation sur l'eau.
- Elimination de toutes sources de pollution.
- Limitation de l'aménagement de berges et si nécessaire renaturation de berges aménagées.

Période d'intervention optimale : automne



Petit rhinolophe (1303)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens, particulièrement reconnaissable à son appendice nasal caractéristique en forme de fer à cheval. L'espèce ne présente aucun dimorphisme sexuel. Ses mensurations moyennes sont : Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; Avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; Envergure : 19,2-25,4 cm.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. La proximité de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est préférentielle.

Code Corine :

Code EUR15 : 8310

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Reproduction													Bâti
Mise bas													Bâti
Vol (nocturne)													Corridors boisés, étendues d'eau.
Hibernation													Bâti

Régime alimentaire : insectivore

Localisation sur le site :

Le Petit rhinolophe a été détecté sur la commune de Bernac-Debat (65). Sa présence n'est toutefois pas à exclure sur le reste du site. Des gîtes d'hibernation sont connus sur plusieurs des communes concernées par le site et cette espèce utilise facilement le patrimoine bâti comme zone de repos.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Le dérangement des colonies,
- L'intoxication par les pesticides,
- La modification des paysages notamment en cas d'aménagement anthropique ou de remembrement,
- La pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments condamnant les ouvertures.

Recommandations générales lors de travaux :

En ce qui concerne les terrains de chasse :

- éviter le retournement des prairies et maintien des ripisylves, des boisements de feuillus et limitation des plantations de résineux,
- Entretiens mécaniques des voies de déplacement entre gîtes et zones de chasse

Période d'intervention optimale : automne-hiver

Grand rhinolophe (1304)

Comment le reconnaître ?



Caractéristiques générales :

Le Grand rhinolophe est particulièrement reconnaissable à son appendice nasal caractéristique en forme de fer à cheval. Au repos ou en hibernation, il est suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes donnant un aspect de cocon. Ce dernier demeure chez le Grand rhinolophe légèrement entrouvert – à la différence du Petit rhinolophe – laissant voir la tête de l'individu. L'espèce ne présente aucun dimorphisme sexuel. Ses mensurations moyennes sont : Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; Avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; Envergure : 35-40 cm ;

Milieus et cycle de vie :

Habitat général : paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisement de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies ainsi que des ripisylves,...

Code Corine :

Code EUR15 : 8310

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Reproduction													Bâti
Mise bas													Bâti
Vol (nocturne)													Corridors boisées, étendues d'eau.
Hibernation													grottes

Régime alimentaire : insectivore

Localisation sur le site :

Le Grand Rhinolophe a été capturé sur la commune de Jû-Belloc. Sa présence n'est toutefois pas à exclure sur le reste du site. Des gîtes d'hibernation et de reproduction sont connus sur les communes concernées par le site, Bagnères-de-Bigorre notamment

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Le dérangement des colonies,
- L'intoxication par les pesticides,
- La modification des paysages notamment le déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement...
- La pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments condamnant les ouvertures.

Recommandations générales lors de travaux :

En ce qui concerne les terrains de chasse :

- éviter le retournement des prairies et maintien des ripisylves, des boisements de feuillus et limitation des plantations de résineux,
- Entretien mécanique des voies de déplacement entre gîtes et zones de chasse

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Barbastelle (1308)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Chauve-souris sombre, de taille moyenne. La face noirâtre est caractéristique et présente des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. Les femelles sont plus grandes que les mâles. Les mensurations moyennes sont : Tête + corps : 4,5-6 cm ; Avant-bras : 3,1-4,3 cm ; Envergure : 24,5-28 cm.

Milieus et cycle de vie :

Habitat général : liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif), car c'est le seul lieu où vivent les microlépidoptères dont elle se nourrit.

Code Corine : 65, 41.9, 44.17, 42.31, 42.32.

Code EUR15 : 8310, 9260, 92A0, 9420.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Reproduction													Cavités dans les troncs ou bâti
Mise bas													Cavités dans les troncs ou bâti
Vol (nocturne)													Couloirs forestiers, lisières
Hibernation													Cavités dans les troncs ou bâti

Régime alimentaire : insectivore

Localisation sur le site :

La Barbastelle a été détectée sur les communes de Bernac-Debat, de Labatut-Rivière et de Montgaillard (65). Sa présence n'est toutefois pas à exclure sur le reste du site. Des gîtes d'hibernation sont connus sur plusieurs des communes concernées par le site.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- La conversion des peuplements forestiers autochtones en monocultures intensives ou uniformisation des peuplements par les espèces exotiques,
- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles,
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...),
- Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).

Recommandations générales lors de travaux :

- Conserver les alignements arborés d'essences autochtones de part et d'autre des pistes d'exploitation et des cours d'eau, et le long des lisières extérieures ou intérieures (clairières, étangs),
- Limiter l'emploi des éclairages publics les deux premières heures de la nuit dans les zones rurales,

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Murin à oreilles échancrées (1321)

Comment le reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Le Murin à oreilles échancrées est de taille moyenne. Le pelage est roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. Les femelles sont semblables aux mâles mais un peu plus grosses. Ses mensurations moyennes sont : Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; Avant-bras : 3,6-4,2 cm ; Envergure : 22-24,5 cm.

Milieus et cycle de vie :

Habitat général : Vallées alluviales et zones de bocages (l'eau semble être un élément essentiel à sa survie).

Code Corine : grande partie des habitats de l'Annexes I

Code EUR15 : 8310.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Reproduction													Gîtes variés
Mise bas													Bâti
Vol (nocturne)													forêts (lisières et intérieurs des massifs), bocage, rivières
Hibernation													Cavités naturelles ou artificielles.

Régime alimentaire : insectivore (seulement diptères et arachnides)

Localisation sur le site :

Le Murin à oreilles échancrées a été détecté sur les communes de Montgaillard et Labatut-Rivière (65). Sa présence n'est toutefois pas à exclure sur le reste du site. Des gîtes d'hibernation et de reproduction sont connus sur plusieurs des communes concernées par le site, Bagnères-de-Bigorre notamment.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- La disparition de gîtes pour cause de rénovation des combles ;
- L'extension de la monoculture, ainsi que la disparition de l'élevage extensif.

Recommandations générales lors de travaux :

- Maintenir la ripisylve.

Période d'intervention optimale : automne-hiver



Loutre d'Europe (1355)

Comment la reconnaître ?

Caractéristiques générales :

La loutre a taille moyenne de 70 à 90 cm pour le corps et de 30 à 45 cm pour la queue et un poids de 5 à 12 kg. Le pelage de la loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. La forme du corps fuselée, particulièrement visible pendant la nage ; la tête aplatie, profilée pour la nage ; les membres courts et trapus.

Milieux et cycle de vie :

Habitat général : les rivières permanentes et l'ensemble des zones humides telles que les forêts galeries, les berges vaseuses...

Code Corine : 22.13, 24.224, 37.7, 37.8, 44.3, 44.4

Code EUR15 : 3150, 3260, 6430, 91E0, 91F0.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Habitats utilisés
Gîte													Terrier profond ou dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les hélophytes denses
Période d'activité													Rivières et berges

Régime alimentaire : piscivore

Localisation sur le site :

Présente sur l'ensemble du site.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- pollution.
- extension de la culture du maïs, etc.
- Risques liés au réseau routier (même si peu d'accidents sont recensés sur le site).
- Forte sensibilité au dérangement, chiens et promeneurs.

Recommandations générales lors de travaux :

- Non-fragmentation des habitats, à la préservation de la qualité des eaux de surface.
- Maintien de la ripisylves peu entretenues.
- Préserver et restaurer la végétation naturelle des berges.

Période d'intervention optimale : automne

Flûteau nageant (1831)



26

Comment la reconnaître ?

Caractéristiques générales :

Plante herbacée, glabre, dont la morphologie varie selon son implantation amphibie ou sur terre émergée. Les feuilles de la base submergée sont en rosette, dépourvues de pétioles, translucides et linéaire, tandis que les feuilles flottantes à fins pétioles, sont luisantes, obovales voire lancéolées (1 à 4 cm de long pour 1 à 2 cm de large). Les fleurs sont de taille variable (7 à 18 mm de diamètre), blanches à blanc-rosé et pourvues de trois pétales.

Floraison de Mai à septembre.

Milieus et cycle de vie :

Habitat général : eaux stagnantes ou à faible courant, dans une profondeur d'eau moyenne comprise entre 0 et 2 mètres (ancien bras de l'Adour non fonctionnels)

Code Corine : 22.11, 22.31, 22.32, 22.50, 24.4.

Code EUR15 : 3130, 3150, 3260.

Localisation sur le site :

Une station à Estirac (amont du pont), une station à Riscle et une station à Préchac-sur Adour.

Incidences et mesures d'atténuations possibles

Perturbations potentielles :

- Pollution.
- Destruction directe, vu la localisation très réduite de l'espèce.
- Forte sensibilité aux modifications de la dynamique fluviale.
- Modification importantes de la dynamique fluviale.
- Assèchement des stations.

Recommandations générales lors de travaux :

- Ne pas ouvrir de bras morts.
- Eviter toutes sources de pollutions (issues de travaux en aval)
- Ne pas faire de travaux dans leurs zones de présence.

Période d'intervention optimale :